

# CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LES DESTINATIONS TOURISTIQUES 2023 - 2025

Destination touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan

Vu pour être annexé à la délibération

n° 128...2023

du 12.12.2023

Fait à Muzillac, le 15.12.2023

Le Président,

Bruno LE BORGNE



## PREAMBULE

### LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.TL.) de la Bretagne a été adopté pour 5 années en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Il se décline derrière un positionnement fort, « Identité et transitions », qui traduit une ambition : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

La politique touristique vise, à travers une approche territoriale, à faire converger les initiatives publiques, privées et associatives, pour générer de la valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.). Ce Schéma définit un modèle organisationnel comme moteur d'innovation et de performance et appelle à l'engagement, à la coordination et à la convergence de tous les acteurs touristiques afin d'en optimiser l'efficacité.

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs est organisé en 3 grands axes :

- Un premier qui définit des engagements, principes à intégrer à tout projet touristique, pour garantir un changement de modèle nécessaire à leur réussite et également une performance durable à l'action touristique bretonne ;
- Un 2nd axe qui donne l'ambition régionale sur des thématiques stratégiques prioritaires (validées collectivement en 2018) ;
- Un 3ème axe qui appelle à l'ouverture pour assurer la présence et la visibilité de la Bretagne sur les marchés de proximité au national et à l'international.

Le Schéma régional trouve sa déclinaison opérationnelle selon deux approches :

### THÉMATIQUE : LES FEUILLES DE ROUTE RÉGIONALES

Elles constituent le cadre opérationnel de mise en œuvre des axes 2 et 3 du Schéma. Établies pour chaque thématique stratégique (*activités nautiques et plaisance, univers des îles, univers des canaux de Bretagne, itinérance douce terrestre, mobilités touristiques, sites naturels et culturels touristiques, tourisme patrimonial et culturel, tourisme social et solidaire*), elles précisent les enjeux, l'ambition ainsi que le plan d'actions partagés pour la thématique à l'échelle régionale. Elles valorisent les stratégies de chacun au profit de l'ambition régionale partagée ainsi que les moyens (humains, techniques et / ou financiers) que chacun déploie à son échelle au profit de la mise en œuvre du plan d'actions régional partagé. Elles sont à engagement volontaire et sont révisables annuellement.

### TERRITORIALE : LES DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE

Au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, les 10 Destinations touristiques de Bretagne sont affirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne. Elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement.

A cette échelle et selon une approche partenariale publique-privée, chaque territoire de destination porte une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable et permettent de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, la stratégie intégrée fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

**Les dynamiques territoriales portées à l'échelle des Destinations touristiques s'inscrivent dans le cadre stratégique de chaque feuille de route thématique et participent ainsi à la mise en œuvre des plans d'actions partagés.**

**De la même manière, les feuilles de route thématiques s'enrichissent en capitalisant sur la diversité des actions menées par les territoires à l'échelle des Destinations.**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n°20\_DTP\_01 du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025 et son positionnement « *Identité et Transitions* » ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la délibération n° 23\_DTP\_01 du Conseil régional, en date des 13, 14 et 15 février 2023, approuvant le renforcement du partenariat entre la Région et les territoires de Destinations touristiques, par la validation du présent contrat, des enveloppes pluriannuelles péréquées dédiées à chaque territoire de Destination touristique ainsi que de la démarche globale de mise en œuvre de ces contrats ;

#### ENTRE

**La Région Bretagne représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,**

#### ET

**Golfe du Morbihan Vannes Agglomération représentée par son Président, Monsieur ROBO David**

**Auray Quiberon Terre Atlantique représentée par son Président, Monsieur Philippe LE RAY**

**Questembert Communauté représentée par son Président, Monsieur LE PENHUIZIC Patrice**

**Arc Sud Bretagne représentée par son Président, Monsieur LE BORGNE Bruno**

**Communauté de Communes de Belle Ile en Mer représentée par sa Présidente, Madame HUCHET Annaïck**

**Lorient Agglomération représentée par son Président, M. LOHER Fabrice**

**Communauté de communes Blavet Bellevue Océan représentée par sa Présidente, Madame LE CHAT Sophie**

**IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

## **OBJET ET DUREE DU CONTRAT**

A l'instar des feuilles de route thématiques, le contrat de développement touristique est l'outil majeur de mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.). En ce sens, il porte les valeurs et le positionnement du Schéma que sont "IDENTITE TRANSITIONS".

Le contrat de développement touristique s'inscrit au cœur de la dynamique globale de la Breizh COP, se traduisant par le dialogue stratégique de la Région avec les territoires (PACTE de cohérence au niveau des territoires de SCOT) et les conventionnements opérationnels et financiers, pour la plupart au niveau de l'EPCI (aménagement du territoire, développement économique, mobilité, culture, etc.). Il en est la déclinaison sectorielle "tourisme" du fait des spécificités du secteur.

Pour atteindre les objectifs du S.R.D.T.L., la mise en œuvre des contrats de développement touristique et des plans d'actions associés entend s'appuyer sur une vision commune et partagée du développement touristique en Bretagne.

Le présent contrat propose une vision à 3 ans du partenariat entre la Région et les acteurs touristiques parties prenantes des dynamiques de projet de développement touristique à l'échelle des Destinations touristiques (territoires bretons et limitrophes en Manche et Loire-Atlantique) et a pour objectifs :

- De croiser et de mettre en synergie les politiques et les dynamiques des différents partenaires en lien avec les stratégies intégrées et les projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques ;
- D'identifier et de préciser les rôles ainsi que les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables par chaque structure pour la mise en œuvre des projets ;
- D'optimiser l'effet levier des aides régionales et de maximiser les opportunités de cofinancement des plans d'actions au service de la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

Le contrat porte sur les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financement des projets en lien avec la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination touristique et le plan d'actions triennal associé.

Il se compose des documents stratégiques et techniques suivants :

- Un **modèle de contrat politique unique** portant les engagements réciproques des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel et qui permet de consolider le partenariat à l'échelle de chacune des Destinations touristiques ;
- Un **plan d'actions triennal** (ci-annexé), qui constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de la Destination touristique, en cohérence avec son positionnement ainsi qu'avec le positionnement et les valeurs inscrites au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs et des stratégies locales. Il est intégrateur des projets coordonnés à l'échelle des Destinations ainsi que des dynamiques portées dans le cadre des feuilles de route régionales.

Ce plan d'actions pluriannuel porte prioritairement sur le champ du développement touristique, tout en intégrant, pour chaque projet, les actions d'observation et de promotion, communication, commercialisation directement liées à la mise en œuvre des projets. Les acteurs publics, privés et associatifs de la Destination peuvent être parties prenantes d'une ou plusieurs opérations.

Le plan d'actions est issu de séquences de travail collectives avec les territoires. La méthode déployée pour sa construction a permis :

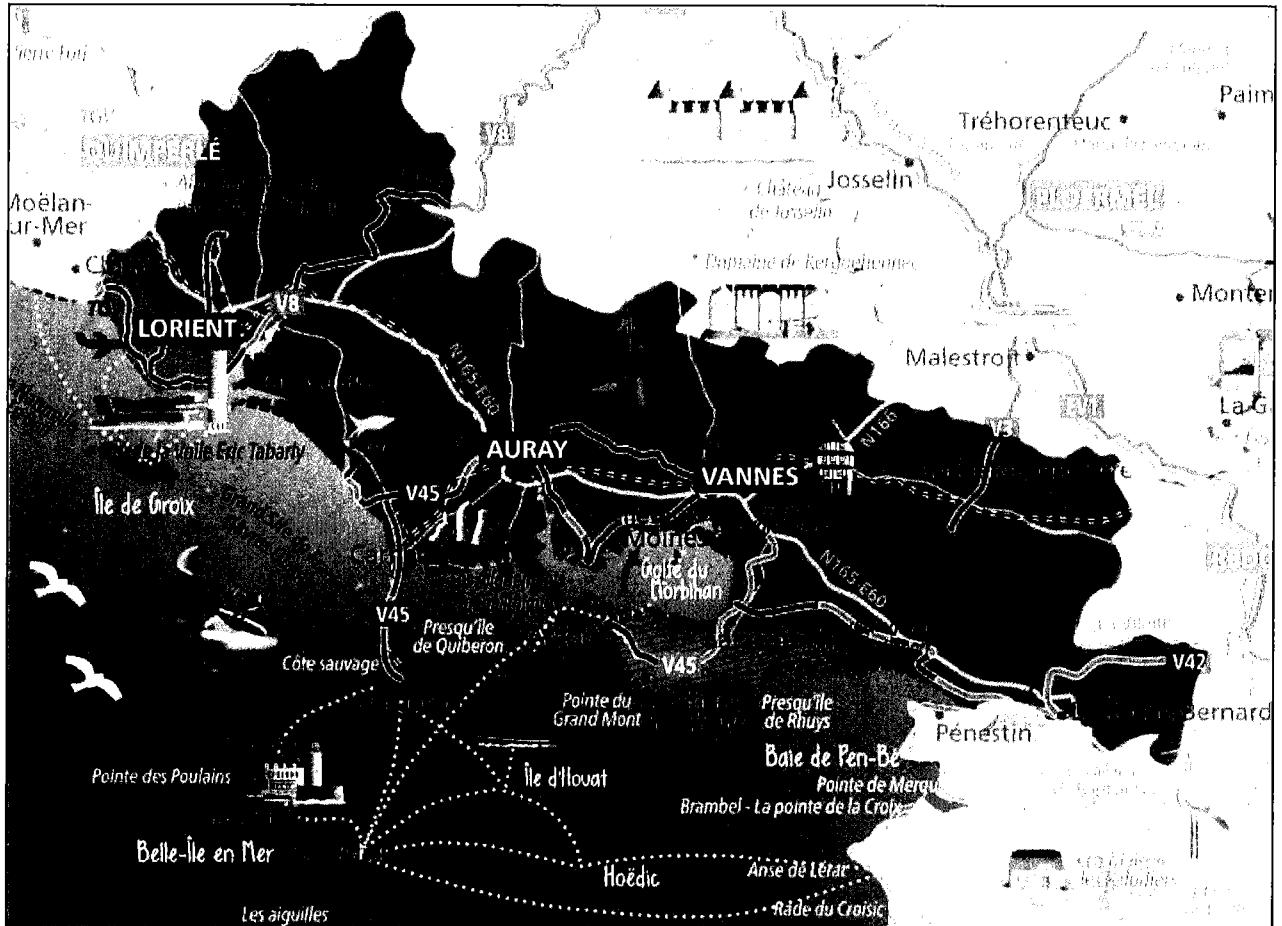
- De favoriser l'intégration de l'identité et des Transitions dans les projets;
- D'aller jusqu'à l'identification de tous les leviers financiers mobilisables pour leur mise en œuvre (financements régionaux, nationaux, privés, etc.).

Selon les thématiques traitées, le plan d'actions constitue une déclinaison territoriale des feuilles de route régionales.

- **Des annexes :**
  - Plan d'actions prévisionnel 2023 – 2025
  - Annexe financière
  - Modèle de gouvernance de la Destination
  - Stratégie de la destination 2023 -2025

## LA DESTINATION TOURISTIQUE Bretagne Sud Golfe du Morbihan

### PÉRIMÈTRE :



Les 7 EPCI de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan sont Lorient Agglomération, Blavet Bellevue Océan, Auray Quiberon Terre Atlantique, Communauté de Communes de Belle-Ile en Mer, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté.

### POSITIONNEMENT ET MARQUEURS IDENTITAIRES

*La Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan se veut être un laboratoire de projets visant un équilibre durable entre vie à l'année, préservation des ressources, et expérience touristique.*

Les projets coordonnés à l'échelle de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan reprennent ces éléments identitaires pour développer des projets créateurs de valeur de singularité et d'expérience :

#### **Confluence**

- Imbriquer les différentes périodes historiques (mixer les usages, les patrimoines)
- Imbriquer les cultures d'ici et d'ailleurs, des territoires historiquement en lien avec la Destination
- Imbriquer les différents usages et cibles dans un même projet

#### **Laboratoire**

- Expérimenter de nouvelles pratiques, de nouvelles manières de faire
- Penser le projet dans une logique de filière

### **SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

#### **AXE STRATÉGIQUE 1 - Des mobilités au service de l'équilibre territorial, de l'environnement et des découvertes**

##### **Ambition :**

- Positionner la destination comme une terre d'expérimentation et d'innovation en matière de déplacement et de mobilité touristique durable
- Faire du vélo et de la randonnée des moyens de déplacement à part entière sur la destination, favorisant la découverte et la compréhension du territoire
- Être exemplaire en matière d'accueil des itinérants sur la Destination sur l'ensemble de la chaîne de valeurs du tourisme avec les services associés

#### **AXE STRATÉGIQUE 2 – Préserver et valoriser nos savoir-faire et nos patrimoines naturels, culturels et historiques**

##### **Ambition :**

- Capitaliser sur les grands itinéraires et les points d'intérêt touristique pour favoriser la découverte et l'irrigation des flux touristiques sur les territoires
- Favoriser les savoir-faire, la découverte et l'immersion dans l'histoire, le patrimoine et la culture du territoire à travers les itinéraires vélos et les chemins de randonnée
- Faire des activités de loisirs extérieurs, nautique et de plein air, des acteurs particulièrement innovants et exemplaires au regard des transitions
- Valoriser les patrimoines naturels et culturels centraux pour l'attractivité et la compétitivité de la destination



### ENJEUX TRANSVERSAUX AUX AXES STRATEGIQUES :

- Favoriser une offre touristique de qualité, accessible à tous, pour les habitants et les visiteurs toute l'année
- Préserver nos ressources (eau, énergie, biodiversité) pour toutes les activités touristiques et de loisirs
- Mobiliser en faveur de la sensibilisation et de la protection du patrimoine naturel du territoire
- Favoriser les transitions sociales, économiques, climatiques, environnementales, numériques, pour une offre touristique durable
- Favoriser l'implication des offices de tourisme du territoire pour structurer, enrichir et communiquer sur l'offre touristique du territoire

### GOUVERNANCE

Les modèles de gouvernance des Destinations touristiques reposent sur des constructions collectives volontaires, définies librement par les territoires concernés en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits d'organisation. Afin d'animer le collectif, la coordination politique et technique des Destinations est assurée par une ou plusieurs structures appelées structures de coordination.

Chaque Destination s'organise ensuite autour :

- D'un comité de pilotage, instance de pilotage politique de la stratégie intégrée et des projets partagés. Il est généralement animé par les Président.e.s et/ou Vice-Président.e.s tourisme des structures de coordination et peut être composé, en fonction des situations de chacune des Destinations, des élu.e.s représentant les structures partenaires signataires du contrat (Cf. Article « *Les signataires* ») ;
- D'un comité technique, instance de pilotage technique de la stratégie intégrée et des projets partagés. Il est animé par les coordinateurs.trices de la Destination et peut être composé, en fonction des situations de chacune des Destinations, des technicien.ne.s représentant les structures partenaires signataires du contrat (Cf. Article « *Les signataires* ») ;
- De groupes de travail thématiques dédiés à la conduite des projets pilotés à l'échelle des Destinations touristiques qui permettent d'associer un réseau d'acteurs plus large et diversifié pour un fonctionnement en mode projet.

La composition de ces instances et le calendrier des réunions est libre et spécifique d'une Destination à l'autre.

La Région Bretagne encourage les Destinations touristiques à favoriser des modèles de gouvernance structurés et cadrés, qui associent l'ensemble des parties prenantes (toutes les échelles de collectivités, partenaires institutionnels, acteurs privés et associatifs) afin de croiser les politiques et les dynamiques, d'identifier et préciser les rôles ainsi que les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables au sein de chaque structure au service de la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

La participation de la Région au sein des différentes instances est précisée à l'article « *Bilan et suivi du contrat et du plan d'actions pluriannuel* », du présent contrat.

Le modèle de gouvernance de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan figure en annexe au présent contrat.

## **ENGAGEMENTS ET MOYENS**

### **ROLES ET ENGAGEMENTS**

Par la signature du présent contrat, les parties s'engagent réciproquement à collaborer pour sa mise en œuvre ainsi que celle du plan d'actions pluriannuel ci-annexé.

De manière générale, toutes les parties prenantes au présent contrat s'engagent :

- A porter les valeurs socles du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs au cœur du partenariat et des projets coordonnés à l'échelle de la Destination touristique, à savoir :
  - L'identité du territoire ;
  - Les transitions environnementales, climatiques et sociétales ;
  - L'habitant et le visiteur au cœur du projet (dans sa construction et dans sa phase de mise en œuvre) ;
  - Le partenariat public-privé ;
- A croiser leurs politiques afin de renforcer l'efficacité de la stratégie intégrée de développement touristique et des projets coordonnés à l'échelle de la Destination touristique ;
- A rechercher la mise en synergie et l'optimisation de leurs moyens techniques, humains et financiers et à les mobiliser au profit de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel ci-annexé ;

Plus particulièrement :

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique sont coordinatrices de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan. Elles assurent à cet égard la coordination générale politique et technique de la Destination et des projets conduits à l'échelle de celle-ci. Elles sont chargées de préparer, faire valider et suivre la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel ainsi que les budgets votés annuellement.

En qualité de structure(s) de coordination, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique sont les interlocutrices directes et privilégiées de la Région Bretagne et de Tourisme Bretagne pour le pilotage et la mise en œuvre de la politique régionale en matière de développement touristique.

Afin d'assurer le pilotage et la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle de la Destination, un.e ou plusieurs référent.e.s thématique.s peuvent être identifié.e.s au sein des structures de coordination ou des structures partenaires. Sous couvert des orientations du Comité de pilotage et en lien avec les partenaires techniques mobilisés sur le sujet à l'échelle de la Destination, ils sont notamment responsables de la définition de l'ambition de la Destination au regard de la thématique, de sa déclinaison opérationnelle, de l'identification et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés nécessaires à la bonne réalisation du projet, de l'animation et de la coordination de ce collectif d'acteurs, de l'accompagnement des parties prenantes / maitres d'ouvrage publics et privés identifiés.

Les structures partenaires signataires du présent contrat s'engagent à contribuer activement à la dynamique collective portée à l'échelle de la Destination, en participant aux différentes instances de gouvernance politique et technique de la Destination touristique (COPIL, COTECH, groupes de travail thématiques). En cela, elles contribuent à la définition et au pilotage de l'ambition politique définie et partagée à l'échelle de la Destination, en cohérence avec leurs stratégies propres, et assurent la mise en œuvre opérationnelle de l'ambition et des projets collectifs à l'échelle de leurs territoires et / ou de leurs structures.

## **MOYENS HUMAINS**

### **1. Coordination générale de la Destination touristique**

La ou les structures de coordination mentionnées dans l'article précédent s'engagent à mettre à disposition les moyens humains nécessaires pour assurer la coordination générale de la Destination touristique.

### **2. Ingénierie liée à mise en œuvre des projets déployés à l'échelle de la Destination touristique**

Les partenaires publics, privés et associatifs parties prenantes d'un ou plusieurs projets du plan d'actions pluriannuel s'engagent à mobiliser les moyens humains nécessaires pour assurer le pilotage ou une contribution à la mise en œuvre des actions.

Le plan d'actions pluriannuel identifie le rôle des différentes structures partenaires (pilote / contributeur).

Les modalités de financement de l'ingénierie dédiée à la coordination et au pilotage des projets sont précisées dans l'annexe financière. Ce mécanisme doit permettre de sécuriser les ressources en ingénierie dédiées à la mise en œuvre des projets.

### **3. Accompagnement par la Région Bretagne**

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de développement touristique, la Région Bretagne avec l'appui de Tourisme Bretagne :

- Joue un rôle d'interface entre les territoires et l'ensemble de la politique régionale (tourisme, patrimoine, mobilités, économie, aménagement du territoire, culture, environnement, etc) ;
- Assure, dans la limite de ses capacités en ingénierie, un accompagnement individualisé pour chacune des 10 Destinations touristiques au service de la mise en œuvre des projets inscrits dans les plans d'actions pluriannuels ;
- Accompagne les Destinations dans l'identification des différents leviers financiers mobilisables aux niveaux régional, national et européen pour favoriser la mise en œuvre des projets ;
- Assure la coordination et l'animation du réseau des développeurs touristiques bretons pour alimenter une vision partagée et consolidée du développement touristique en Bretagne.

## MOYENS FINANCIERS

### 1. Principes d'intervention de la Région Bretagne

Les Destinations touristiques constituent le cadre d'intervention privilégié de la Région Bretagne en matière de développement touristique.

Le soutien régional entend bénéficier à une ingénierie de développement touristique dédiée à 50% minimum à l'ensemble du territoire de la Destination touristique et à des projets coordonnées et pilotés à cette même échelle. La spécificité de l'approche régionale en matière de développement touristique impose qu'il y ait un relais d'ingénierie sur les territoires. La Région conditionnera son intervention à l'existence d'une ingénierie qualifiée et structurée en matière de développement touristique et participant activement aux temps collectifs.

S'agissant des projets, les conditions de soutien s'inscrivent dans la droite ligne des valeurs socles du Schéma régional et des engagements partenariaux cités ci-avant, à savoir :

- L'identité du territoire ;
- Les transitions environnementales, climatiques et sociétales ;
- L'habitant et le visiteur au cœur du projet ;
- Le partenariat public-privé.

Une prise en compte renforcée des enjeux transitionnels orientera dès 2023 l'accompagnement financier par la Région vers des projets de développement touristique qui devront être une réponse aux ruptures que nous vivons et porteurs de valeurs sociétale, environnementale, patrimoniale, économique.

Le soutien régional s'appuie également sur un principe de solidarité territoriale afin de favoriser l'égalité des chances de développement des territoires : la politique touristique vise désormais à ajuster son intervention financière aux capacités territoriales de chaque Destination touristique qui dispose ainsi d'une enveloppe budgétaire qui lui est propre. Ce principe s'applique à l'aide régionale dédiée au projet mais non à celle dédiée à l'ingénierie de développement touristique.

L'aide régionale doit bénéficier à tout porteur partie prenante du ou des projets inscrits au plan d'actions pluriannuel, que cet acteur soit public, privé ou associatif. La Région Bretagne est vigilante à ce que le territoire de la Destination touristique s'engage, sur la durée du contrat et selon les modalités que le Comité de pilotage définira, à orienter une partie de l'aide régionale vers les acteurs privés et associatifs.

Les projets accompagnés sont ceux inscrits au plan d'actions pluriannuel ci-annexé, construit par les territoires en lien avec les équipes régionales et qui a fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage de la Destination. Au cours des 3 années du contrat, toute évolution du plan d'actions devra, selon le même format, être partagée en amont avec les équipes régionales avant validation par le Comité de pilotage.

L'intervention financière de la Région Bretagne est également conditionnée à une participation active des structures signataires et/ou bénéficiaires de l'aide régionale, à la construction d'une vision partagée du développement touristique en Bretagne (Cf. § Bilan et suivi du Contrat et du plan d'actions pluriannuel).

## **2. Principes d'intervention des partenaires signataires du contrat**

Les modalités de participation financière de chacun des partenaires parties prenantes - qu'ils soient publics, privés et/ou associatifs - sont définies à l'échelle de chaque territoire de Destination. Ces modalités sont précisées dans le plan d'actions pluriannuel ci-annexé.

Dans le droit fil de la logique d'ensemble rappelée ci-avant, les parties prenantes qui ne souhaitent pas participer au financement des actions collectives de la Destination ne pourront prétendre à pouvoir bénéficier des actions et projets coordonnés à l'échelle de la Destination.

## **3. Autres partenariats financiers possibles**

Le plan d'actions pluriannuel ci-annexé identifie les sources de financement autres que celles issues des collectivités territoriales (fonds européens, ADEME, Banque des territoires, partenaires privés, etc.). L'identification de ces ressources complémentaires se poursuivra tout au long du contrat.

## BILAN ET SUIVI DU CONTRAT ET DU PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL

### 1. A l'échelle régionale

La coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces contrats s'effectueront notamment à travers l'organisation de différents temps forts :

- Une rencontre politique régionale annuelle (C.T.A.P. « tourisme » : *Région, Etat, CRT, structures de coordination des Destinations, EPCI (dont Loire Atlantique et Manche), Départements (dont Loire Atlantique et Manche), opérateurs touristiques, partenaires associatifs régionaux, Parcs naturels régionaux, Parc naturel marin*) ;
- Les Rencontres du Tourisme de Bretagne (*acteurs publics, privés et associatifs de la filière touristique*), organisées chaque année selon un principe d'alternance : une année pour « inspirer » par le témoignage de territoires et d'experts en matière de développement touristique et, l'année suivante, pour « opérer » et accélérer la mise en œuvre des projets touristiques territoriaux ;
- Des temps de coordination et d'animation du réseau des développeurs touristiques par les équipes régionales (*techniciens au sein de toute structure porteuse d'une ingénierie de développement touristique : EPCI, Départements, opérateurs touristiques, PNR, etc.*) : processus de montée en compétences continue, échanges d'expériences ;

### 2. A l'échelle des Destinations touristiques

Les équipes régionales sont parties prenantes du comité technique des Destinations et assurent, dans la limite des capacités en ingénierie, un suivi régulier et individualisé de chacune des Destinations.

La participation de la Région Bretagne aux Comités de pilotage est laissée à l'appréciation de chaque territoire de Destination touristique. Toutefois, la Région s'associera a minima à un Comité de pilotage de chaque territoire de Destination à mi-parcours du contrat.

Un volet suivi et évaluation est adossé à chaque plan d'actions de Destination touristique, sur proposition de critères par les territoires en lien avec les valeurs socles du Schéma régional (identité, transitions, habitants « au cœur » et partenariat public-privé). Un bilan approfondi des contrats sera réalisé avant leur échéance et pourra notamment intégrer, au-delà de l'analyse des projets réalisés, une enquête auprès des acteurs territoriaux afin d'évaluer l'appropriation des valeurs du Schéma régional : identité et transitions, ainsi que la montée en compétence collective bretonne en matière de développement touristique.

Fait à [indiquer le nom de la ville], le [indiquer la date]

Loïc Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne	




Les contrats de développement touristique bénéficient de l'appui des partenaires régionaux que sont : Tourisme Bretagne, Offices de tourisme de Bretagne, Nautisme en Bretagne, Sensation Bretagne, l'UNAT-Bretagne, l'Association des Îles du Ponant, ainsi que les associations membres du réseau Patrimoines de Bretagne.

Ces structures contribuent au déploiement des stratégies territoriales à travers leurs propres stratégies et actions et via les contrats de partenariat qui les lient d'ores et déjà à la Région Bretagne.



PATRIMOINES DE BRETAGNE



## ANNEXE FINANCIERE

### Engagement financier 2023 – 2025 DESTINATION TOURISTIQUE BRETAGNE SUD GOLFE DU MORBIHAN

#### I. Engagement financier de la Région Bretagne

Sur la période 2023 – 2025, l'intervention régionale auprès des territoires s'effectuera de deux manières :

- Soutien à la mise en oeuvre des projets inscrits aux plans d'actions triennaux des Destinations touristiques à travers une enveloppe financière propre à chaque Destination, tenant compte des capacités des territoires qui la composent ainsi que de leur superficie ;
- Soutien bonifié à des projets « démonstrateurs », portant une ambition d'exemplarité en matière d'intégration de l'identité et des transitions.

#### 1. Soutien à la mise en oeuvre des projets inscrits aux plans d'actions triennaux des Destinations touristiques

La mise en place des contrats de développement touristique à l'échelle des Destinations implique l'intégration de nouveaux principes d'accompagnement des territoires et des projets par la Région Bretagne :

- Une prise en compte renforcée des enjeux transitionnels dès 2023 ;
- Une application du principe de solidarité territoriale (péréquation) ;
- Une territorialisation du budget de la politique touristique à travers un engagement financier maximal sur 3 ans par Destination :
  - Une enveloppe « projets » (fonctionnement / investissement) identifiée au démarrage du contrat de chaque Destination, et correspondant à l'agrégation des enveloppes péréquées par EPCI à l'échelle de chaque Destination (avec pondération par la surface de chaque EPCI) ;
  - Une aide régionale désormais intégrée, couvrant l'ensemble des thématiques régionales déclinées sur les territoires;
  - Un financement de l'ingénierie de développement touristique sur les territoires non soumis à péréquation, cette ingénierie constituant le socle de l'action touristique territoriale.

Sous couvert du vote annuel du Budget par l'Assemblée régionale, l'engagement financier maximal de la Région au bénéfice de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan est le suivant :

	Montant prévisionnel par an	Montant prévisionnel à 3 ans
Ingénierie	70 000 €	210 000 €
Fonctionnement	40 895 €	122 685 €
Investissement	306 705 €	920 114 €

2. Soutien bonifié à des projets « démonstrateurs », portant une ambition d'exemplarité en matière d'intégration de l'identité et des transitions.

Au regard de l'ensemble des plans d'actions et projets programmés au sein des Destinations, la Région identifiera des **projets démonstrateurs** qui pourront bénéficier à ce titre d'une bonification du soutien régional :

- Bonification en ingénierie (RH) : appui méthodologique apporté par les équipes techniques régionales : Région (Service tourisme et Ti HUB – accélérateur des transitions touristiques) et Tourisme Bretagne ; et toute autre expertise externe nécessaire à la réalisation du projet ;

- Bonification financière : les conditions de l'accompagnement régional (fonctionnement et investissement), complémentaires à la mobilisation des enveloppes péréquées, seront définies et adaptées selon chaque projet. L'ingénierie mobilisée autour du projet aura notamment pour mission la recherche de financement / partenariats avec d'autres opérateurs financiers (ADEME, BPI, Banque des territoires, Etat, investisseurs, etc.).

## **II. Autres engagements financiers à l'échelle de la Destination (facultatif)**

[Ajouter ici les modalités de partenariats financiers portant sur d'autres actions ou projets collectifs (co-financement de l'ingénierie, opérations de promotion / communications partagées, etc)]

## 2. GOUVERNANCE

NOM DE LA DESTINATION :		Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan	
INSTANCE POLITIQUE DE VALIDATION – COMITE DE PILOTAGE			
Nom - prénom	Fonction	Structure représentée	Son rôle dans les instances de la Destination (coordinateur.trice politique de la Destination / référent / membre)
M BLEUNVEN Yves	VP tourisme	Golfe du Morbihan Vannes agglomération	coordinateur.trice politique de la destination
M NORMAND Yves	VP tourisme, attractivité et événementiel	Auray Quiberon Terre Atlantique	coordinateur politique de la destination
M LABESSE Jean-Marie	VP tourisme	Arc Sud Bretagne	élu référent EPCI
Mime LE SERREREC Véronique	VP tourisme	Blavet Bellevue Océan	élu référent EPCI
M COMBEAU Stéphane	VP tourisme	Questembert communauté	élu référent EPCI
M GROLLMUND Thibault	VP tourisme	Communauté de Commune de Belle Ile en Mer	élu référent EPCI
Mime RODRIGUES Anne Valérie	Elue en charge du tourisme	Lorient agglomération	élu référent EPCI
Mime GALLO Anne	VP tourisme, nautisme et patrimoine	Conseil régional de Bretagne	élu référent de la Région Bretagne

INSTANCE TECHNIQUE DE REFLEXION ET PROPOSITION – COMITE TECHNIQUE			
Nom - prénom	Fonction	Structure représentée	Son rôle dans les instances de la Destination (coordinateur.trice technique de la Destination, référent.e de projet(s), personne ressource, membre)
Mime ALLIOUX Karine	Responsable du service tourisme	Auray Quiberon Terre Atlantique	coordinatrice technique de la Destination
Mime ROUILLARD Roseline	Responsable du service tourisme	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	coordinatrice technique de la Destination
M PONDARD Gaël + recrutement AQTA à venir	Chargés de mission tourisme	Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan	coordinateurs techniques et référents de projets de la Destination
Mime LE GUELLAULT Bénédicte	Directrice du Tourisme, de la Culture et du Sport	Lorient agglomération	partenaire technique
M FROGER Julien	Directeur général adjoint	Communauté de Communes de Belle Ile en Mer	partenaire technique
M JEAN Nicolas	Directeur	OT Questembert Rochefort en terre	partenaire technique
Mime LE TRIONNAIRE Laurie	Directrice	Damgan - La Roche-Bernard Tourisme	partenaire technique
Mime BARANGER Marine	Responsable point info tourisme	Blavet Bellevue Océan	partenaire technique
	le directeur/la directrice ou ses représentant.e.s	Parc naturel Régional du Golfe du Morbihan	partenaire technique
	le directeur/la directrice ou ses représentant.e.s	Région Bretagne - service tourisme	coordination régionale et appui technique de la destination

Exemple: techniciens ADT, AIP, Paysages de Mégalithes (partenaires associés), des EPCI ou CD56 en charge des thématiques mobilité, sport, SIG, etc., associations vélo et randonnées, Offices de Tourisme de la Destination d'autres représentants de structures partenaires pourront être conviés selon les thématiques abordées en COTECH

Ce document contient tous les projets (observation, développement, promotion + les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023) qui concourent à la stratégie touristique globale de la destination touristique. Parmi ces projets, la Région Bretagne soutiendra uniquement les projets de développement touristique. Seuls les champs indiqués en surbrillance sont à remplir.

**1. PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2023-2025**

**Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan**

THEMATIQUE (Autisme, itinérance, ...)	NOM DE LA FICHE PROJET Peuvent être présentés (E/C) : - les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023, - tous les autres projets (dont OBSERVATION/ COMMUNICATION) à partir du moment où ils concourent à la stratégie de la Destination.	ACTIONS	CALENDRIER DE REALISATION Préciser le futur d'avancement prévisionnel du projet année par année : D = Définition du projet, ambition, planification - E = Exécution / B = Bilan			INGENIERIE Préciser le futur d'avancement prévisionnel du projet année par année : D = Définition du projet, ambition, planification - E = Exécution / B = Bilan	Sources financières	Budget € Investissement / Fonctionnement		Indicateurs éventuels	Remarques / commentaires suite
			2023	2024	2025			2023	2024		
			E	E/B	E	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Dispositif destination 2023-2025 Autofinancement des maîtres d'ouvrages	20 000 €	2 025 €	Etude préalable aux investissements = budget Investissement de la Destination BSGM	
		Finaliser la signalétique de la VAS (continuité des itinéraires, etc.)	E	E	E/B	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Financement CDS6, région Autofinancement des maîtres d'ouvrages	0 €		Budget Investissement de la Destination BSGM	
		Mettre en œuvre l'outil de gestion des axes cyclables	E	E	E/B	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Enveloppe Destination 2023 Autofinancement des maîtres d'ouvrages	8 000 € Coût 2023 / 300 € en ingénierie	0 €	A noter pour les services mobilisés des EPC concernés : - un dossier sera envoyé pour caler une réunion le 14 ou le 15 septembre pour analyser des offres -> données exploitables pour faire le lien avec les oct et les communes pour mettre en tourisme les itinéraires sur les territoires	
		Traiter et exploiter les données de l'outil de gestion des axes cyclables	D/E	E	E/B	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)				
		Accompagner à la finalisation des infrastructures vélo-roues d'intérêt régional	E	E	E/B	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)			c'est du temps d'ingénierie d'accompagnement des EPC ou des communes pour des actions prioritaires : > VAS LA et BBO > itinéraire alternatif > V3	
		Développer des itinéraires complémentaires (vélos, randos) pour irriguer vers les sites touristiques	D	E	E/B	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Dispositif destination 2023-2025 Autofinancement des maîtres d'ouvrages	35 000 €		réalisation de boucles liner EPC et inter destination	
		Accompagner les offices de tourisme dans l'obtention du label Accueil Vélo	D	E	E/B	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)	0,00 €		une réunion avec les OT à conforter l'ingénierie de l'action > l'ADT se fera le relais de la labellisation et réalise les audits A noter : Accueil et la labellisation ne sont pas des pôles de développement sur Belle Ile en mer	
		Accompagner les offices de tourisme labellisés Accueil Vélo à monter en compétence dans l'aspect des itinéraires vélo (ateliers, fiches pratiques, cartes)	D	E	E/B	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)	0 €		Précision à apporter lors de la définition de l'action sur le contenu de l'accompagnement	
		Mener un diagnostic sur les axes de services, les haltes repos et les équipements sur toutes les vélo-routes d'intérêt régional	E	B	E	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Ingénierie (Pas de dépense Enveloppe Destination)				
		Développer les axes de services, les haltes repos et les équipements le long des itinéraires cyclables	D/E	E	E/B	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Autofinancement des maîtres d'ouvrages ADEME (développer le vélo-tourisme)		150 000 €	Etude préalable	S'appuyer sur les retours des autres destinations > sur la méthode et le cahier des charges d'accompagnement
		Développer les lieux d'hébergement à la nuitée le long des itinéraires cyclables	D/E	E	E	Gael FONDARD-Service Tourisme GIMVA	Dispositif destination 2023-2025 Financement des entreprises				
		Développer une offre de mobilité touristique durable, maritime et terrestre, sur les itinéraires structurants	D/E	E	E	Référent Destination BSGM	Dispositif destination 2023-2025		300 000 €	300 000 €	Sur ce sujet, concernant la traversée de Belle Ile en mer, nous avons identifié un problème sur une aide en ligne (car aide sur le rendu du service). C'est à destination Quimper Cornouaille, Tréver, Quimper Cornouaille > Voir avec sabina et quimper cornouaille en fonctionnements sur quimper cornouaille > Mener un diagnostic en amont et préciser plus de détails au service tourisme de la région

THEMATIQUE (Autisme, itinérance, ...)	NOM DE LA FICHE PROJET Peuvent être présentés (E/C) : - les projets PNI, SE, TSS déposés avant 2023, - tous les autres projets (dont OBSERVATION/ COMMUNICATION) à partir du moment où ils concourent à la stratégie de la Destination.	ACTIONS	CALENDRIER DE REALISATION Préciser le futur d'avancement prévisionnel du projet année par année : D = Définition du projet, ambition, planification - E = Exécution / B = Bilan			INGENIERIE	Sources financières	Budget € Investissement / Fonctionnement		Indicateurs	Remarques / commentaires suite
			2023	2024	2025			2023	2024		
			D/E	E	E						

